

ELIDENS, INNOVENS

FR

Chaudière gaz à condensation

DTG(E)130 - 35/45/65/90/115 Eco.NOxPlus, MC35E / MC45 / MC65 / MC90 / MC115



Notice d'utilisation



Sommaire

1	Introduction	3
1.1	Symboles utilisés	3
1.2	Abréviations	3
1.3	Généralités	3
1.3.1	Responsabilité du fabricant	3
1.3.2	Responsabilité de l'installateur	3
1.3.3	Responsabilité de l'utilisateur	3
2	Recommandations importantes	4
2.1	Aération	4
2.1.1	Versions cheminée	4
2.1.2	Versions flux forcé	4
2.2	Entretien	4
2.3	Adaptation à un autre gaz	4
3	Description	5
3.1	Chaudières	5
3.1.1	ELIDENS DTG(E)130Eco.NOxPlus	5
3.1.2	INNOVENS MC 35E / 45 / 65 / 90 / 115	6
3.2	Tableau de commande	7
4	Economies d'énergie	11
5	Mise en service	11
6	Arrêt de la chaudière	12
7	En cas de dérangement	12
8	Messages d'alarme	13

Notice allemande référence 300003110-001 disponible sur demande.

1 Introduction

1.1 Symboles utilisés



Attention danger

Risque de dommages corporels et matériels. Respecter impérativement les consignes pour la sécurité des personnes et des biens



Information importante

Tenir compte de l'information pour maintenir le confort



Renvoi

Renvoi vers d'autres notices ou d'autres pages de la notice

1.2 Abréviations

- ▶ **ECS** : Eau Chaude Sanitaire.
- ▶ **PPs** : Polypropylène difficilement inflammable.
- ▶ **3CE** : Conduit collectif pour chaudière étanche

1.3 Généralités

1.3.1 Responsabilité du fabricant

De Dietrich Thermique S.A.S fabrique des produits qui respectent la norme **CE**. Les produits sont livrés avec le marquage **CE** et tous les documents nécessaires.

La société **De Dietrich Thermique S.A.S** ayant le souci de la qualité de ses produits, cherche en permanence à les améliorer. Elle se réserve donc le droit de modifier à tout moment les caractéristiques indiquées dans ce document.

La responsabilité de **De Dietrich Thermique S.A.S** en qualité de fabricant ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- ▶ Non-respect des instructions d'utilisation de l'appareil.
- ▶ Défaut ou insuffisance d'entretien de l'appareil.
- ▶ Non-respect des instructions d'installation de l'appareil.

1.3.2 Responsabilité de l'installateur

L'installateur a la responsabilité de l'installation et de la première mise en service de l'appareil. L'installateur doit respecter les consignes suivantes :

- ▶ Lire et respecter les instructions données dans les notices fournies avec l'appareil.
- ▶ Réaliser l'installation conformément à la législation et aux normes en vigueur.

- ▶ Effectuer la première mise en service et effectuer tous les points de contrôles nécessaires.
- ▶ Expliquer l'installation à l'utilisateur.
- ▶ Si un entretien est nécessaire, avertir l'utilisateur de l'obligation de contrôle et d'entretien de l'appareil.
- ▶ Remettre toutes les notices à l'utilisateur.

1.3.3 Responsabilité de l'utilisateur

Pour garantir un fonctionnement optimal de l'appareil, l'utilisateur doit respecter les consignes suivantes :

- ▶ Lire et respecter les instructions données dans la notice d'utilisation.
- ▶ Faire appel à des professionnels qualifiés pour réaliser l'installation et effectuer la première mise en service.
- ▶ Faites-vous expliquer votre installation par l'installateur.
- ▶ Faire effectuer les contrôles et entretiens nécessaires.

- ▶ Conserver les notices en bon état à proximité de l'appareil.

Cet appareil n'est pas prévu pour être utilisé par des personnes (y compris des enfants) dont les capacités physiques, sensorielles ou mentales sont réduites ou des personnes dénuées d'expérience ou de connaissances, sauf si elles ont pu bénéficier, par l'intermédiaire d'une personne responsable de leur sécurité, d'une surveillance ou d'instructions préalables concernant l'utilisation de l'appareil. Il convient de surveiller les enfants pour s'assurer qu'ils ne jouent pas avec l'appareil.

2 Recommandations importantes

 Le bon fonctionnement de l'appareil est conditionné par le strict respect de la présente notice.

 Toute intervention sur l'appareil et sur l'installation de chauffage doit être réalisée par un professionnel qualifié.

 Notre responsabilité en qualité de fabricant ne saurait être engagée au titre d'une mauvaise utilisation de l'appareil, d'un défaut ou d'une insuffisance d'entretien de celui-ci, ou d'une mauvaise installation de l'appareil (il vous appartient à cet égard de veiller à ce que cette dernière soit réalisée par un professionnel qualifié).

 Vérifier l'étanchéité des raccordements des tuyauteries gaz et eau.

 Vérifier que l'appareil est bien réglé pour le type de gaz utilisé.

 Respecter les polarités indiquées aux bornes : phase (L), neutre (N) et terre $\frac{1}{\text{PE}}$.

 Vérifier régulièrement que l'installation est en eau et sous pression.

 Risque de brûlure au contact direct du viseur de flamme.

2.1 Aération

2.1.1 Versions cheminée

 Ne pas obstruer (même partiellement) les entrées d'air dans le local.

France : la section de l'aération, obligatoire dans le local où est installée la chaudière, doit être conforme à la norme DTU 61.1 (P 45 204) et en particulier à l'instruction relative aux aménagements généraux (Cahier 1764 avril 1982).

Belgique : la section de l'aération, obligatoire dans le local où est installée la chaudière, doit être conforme à la norme NBN D51-003.

Allemagne : la section de l'aération, obligatoire dans le local où est installée la chaudière, doit être conforme à la norme VDI 2050 fiche 1 et aux autres réglementations locales en vigueur.

Autres pays : la section de l'aération, obligatoire dans le local où est installée la chaudière, doit être conforme aux normes en vigueur dans le pays.

2.1.2 Versions flux forcé

Il n'est pas nécessaire d'assurer une ventilation du local où est installée la chaudière. Il faut ventiler si un raccord mécanique est présent sur l'arrivée gaz.

2.2 Entretien

- L'entretien, le nettoyage de la chaudière, le ramonage du conduit de fumées et du pot de purge doivent être effectués obligatoirement au moins une fois par an par un professionnel qualifié.
- Vérifier régulièrement le niveau d'eau de l'installation et le compléter s'il y a lieu en évitant une entrée brutale d'eau froide dans la chaudière lorsqu'elle est chaude.

- Il est recommandé de souscrire un contrat d'entretien.

 Ne pas vidanger l'installation, sauf en cas de nécessité absolue. Exemple : Absence de plusieurs mois avec risque de gel dans le bâtiment.

2.3 Adaptation à un autre gaz

■ Belgique :

Les opérations nécessaires pour passer d'un gaz à un autre doivent être effectuées par un technicien SERV'élite.

■ Autres pays :

Les opérations nécessaires pour passer d'un gaz à un autre doivent être effectuées par votre installateur.

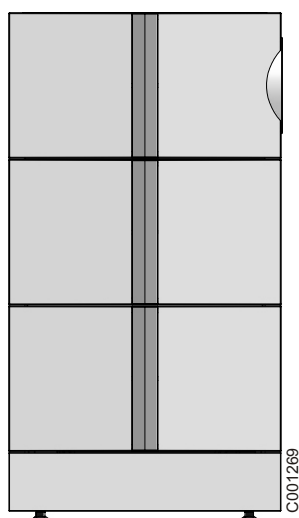
3 Description

3.1 Chaudières

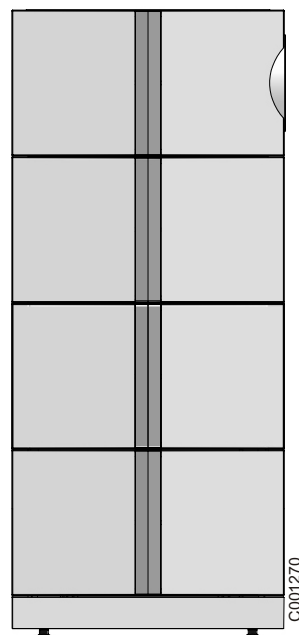
Les modèles présentés sont commercialisés dans les différents pays suivant le programme de vente de ceux-ci.

3.1.1 ELIDENS DTG(E)130Eco.NOxPlus

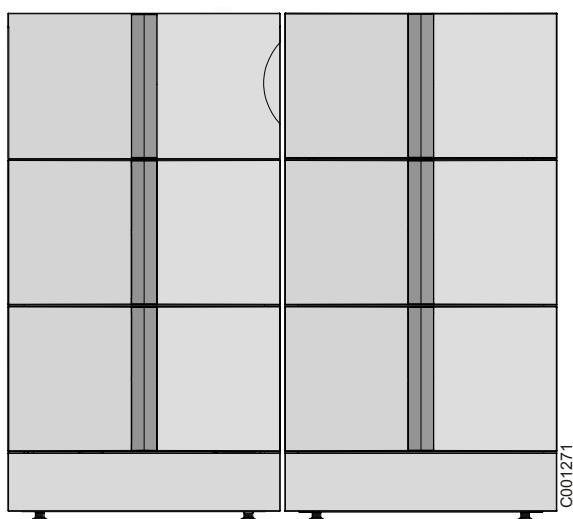
■ Chaudière seule 35(E) kW - 45 kW - 65 kW



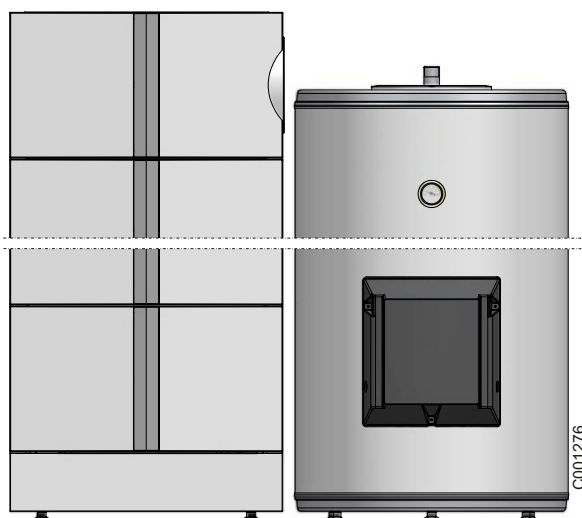
Chaudière seule 90 kW - 115 kW



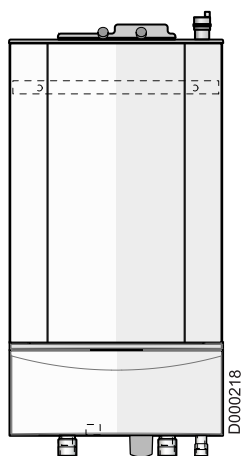
■ Chaudière avec ballon BA150 I - 35(E) kW



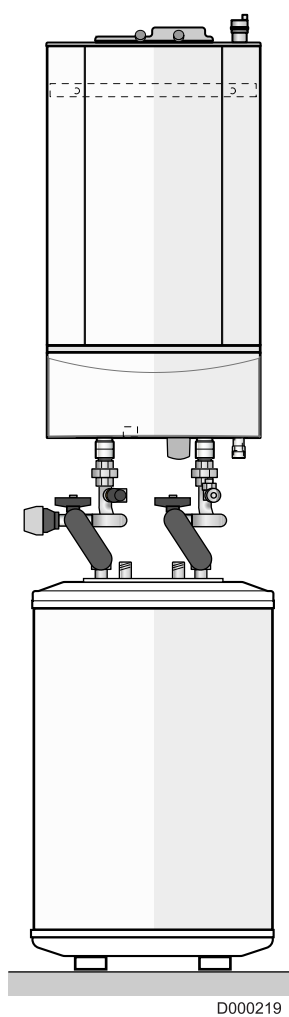
Chaudière avec ballon BC ou BP 150,200,300 I - 35(E),45,65,90,115 kW



■ Chaudière seule



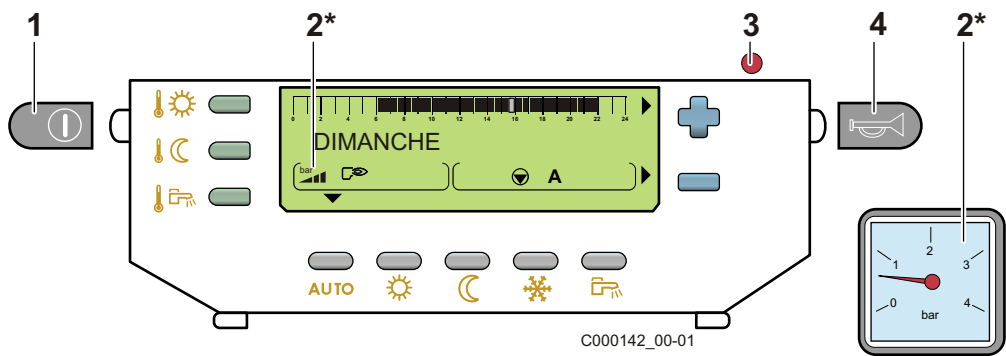
■ Chaudière avec ballon



3.2 Tableau de commande

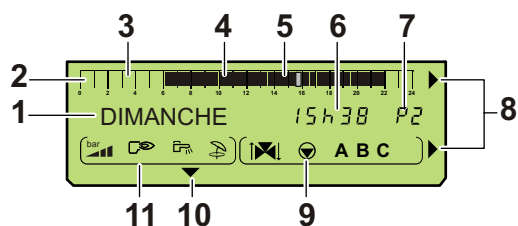
■ Composants électromécaniques

- DTG130 - 35(E) / 45 / 65 / 90 / 115 Eco.NOxPlus et MC35E / 45 / 65 / 90 / 115



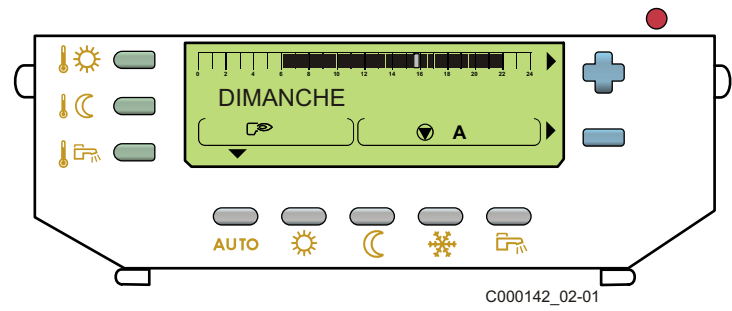
1	Interrupteur général Marche / Arrêt
2	Manomètre * Selon le modèle d'appareil, le manomètre est manuel (affichage sur cadran) ou automatique (affichage par pictogramme)
3	Voyant Marche/Alarme
4	Bouton de réarmement du coffret de sécurité

■ Afficheur



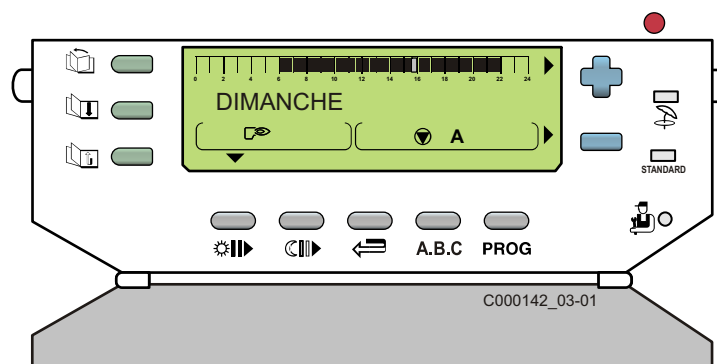
1	Affichage de texte et numérique
2	Barre graphique d'affichage du programme du circuit A, B ou C
3	Zone claire : Période Chauffage à température réduite ou Chargement ballon non autorisé
4	Zone foncée : Période Chauffage à température confort ou Chargement ballon autorisé
5	Curseur clignotant indiquant l'heure courante
6	Affichage numérique (heure courante, valeurs réglées, paramètres, etc...)
7	Affichage du programme actif, P1, P2, P3, P4 ou E : coupure "Eté" automatique
8	Les flèches clignotent lorsque des valeurs de réglage peuvent être modifiées avec les touches + et -
9	Symboles de fonctionnement des circuits
	Ouverture de la vanne 3 voies
	Fermeture de la vanne 3 voies
	Pompe du circuit affiché en marche
A, B, C	Nom du circuit affiché
10	Repère affiché au-dessus du mode de fonctionnement actif
11	Symboles signalant l'état actif des entrées/sorties
	Brûleur en marche
	Pompe de charge ECS en marche
	Régime été
	Non disponible

■ Touches accessibles lorsque le volet est fermé



Réglage des températures	
	Température Confort
	Température réduite
	Température eau chaude sanitaire
	Permet de régler la température sélectionnée
Touches de sélection des modes de fonctionnement	
AUTO	Fonctionnement selon le programme horaire
	Marche forcée à température confort : - jusqu'à minuit si ▼ clignote - en permanence si ▼ est fixe
	Marche forcée à température réduite : - jusqu'à minuit si ▼ clignote - en permanence si ▼ est fixe
	Mode Antigel
	Mode Chargement du ballon autorisé : - jusqu'à minuit si ▼ clignote - en permanence si ▼ est fixe

■ Touches accessibles lorsque le volet est ouvert



	Touche coupure "Eté" manuelle Le chauffage est coupé et la production ECS est assurée. Les symboles ☀ et E sont affichés.
STANDARD	Touche programme "standard" Réinitialisation de tous les programmes horaires
	Touche d'accès aux paramètres réservés à l'installateur
Touches d'accès aux réglages et mesures	
	Défilement des titres
	Défilement des lignes
	Retour à la ligne précédente
Touches de programmation	
	Ecriture (par 1/2 heure) de période Température confort ou Chargement ballon autorisé (zone foncée)
	Ecriture (par 1/2 heure) de période Température réduite ou Chargement ballon non autorisé (zone claire)
	Touche Retour
A.B.C.	Touche de sélection du circuit à afficher
PROG	Touche de sélection du programme chauffage actif (P1, P2, P3 ou P4)

4 Economies d'énergie

Cette chaudière assure toutes les fonctionnalités que l'on peut attendre d'une chaudière à condensation. Des techniques de pointe n'ont pas seulement servi à sa conception exceptionnellement économique en termes financiers et énergétiques, et par conséquent écologiques, mais ont également été appliquées pour un confort maximal : chaleur pour toute la maison, eau chaude, utilisation incroyablement simple et fonctionnement en toute tranquillité grâce à son niveau sonore réduit.

La chaudière gaz à condensation ne se contente pas d'utiliser la chaleur contenue dans les gaz d'échappement (perceptible), elle tire également profit de la chaleur latente (cachée). Cette énergie est tirée de la vapeur d'eau produite lors du processus de combustion, et n'est pas exploitée par les chaudières traditionnelles. Les gaz d'échappement sont ici refroidis dans la chaudière, de telle sorte que la vapeur d'eau se condense et que de la chaleur supplémentaire, issue des gaz d'échappement, est introduite dans le système de chauffage.

La chaudière satisfait aux exigences du Décret allemand relatif aux économies d'énergie (Energie-Einsparverordnung, EnEV) et présente un rapport qualité / prix réellement exceptionnel.

5 Mise en service



Seul un professionnel qualifié peut effectuer la première mise en service.

1. Vérifier la pression d'eau dans l'installation. Faire un appoint d'eau si nécessaire.
2. Ouvrir le robinet gaz.
3. Tableau de commande :
 - Ouvrir le volet du tableau de commande.
 - Mettre l'interrupteur Marche/Arrêt sur
 - Refermer le volet.

6 Arrêt de la chaudière

Mettre l'interrupteur Marche/Arrêt sur .

■ Précautions à prendre s'il y a risque de gel

■ Circuit de chauffage

Utiliser un antigel bien dosé pour éviter le gel de l'eau de chauffage. A défaut, vidanger entièrement l'installation. Dans tous les cas, consulter l'installateur.

■ Circuit eau chaude sanitaire

Vidanger le ballon et les tuyauteries d'eau sanitaire.

■ Précautions à prendre en cas d'arrêt prolongé (un an ou plus)

- Faire ramoner soigneusement la chaudière et la cheminée.
- Fermer la porte de la chaudière pour éviter toute circulation d'air à l'intérieur.
- Enlever le tuyau reliant la chaudière à la cheminée et fermer la buse avec un tampon.

7 En cas de dérangement

Vérifications à faire avant d'appeler l'installateur :

Le brûleur ne démarre pas.

- ▶ Coupure du thermostat de sécurité par surchauffe accidentelle. Pour redémarrer la chaudière : Appuyer sur le bouton de réarmement . Appelez néanmoins votre installateur.
- ▶ Coupure du système de sécurité liée à l'évacuation des fumées. Pour redémarrer la chaudière : Appuyer sur le bouton de réarmement . Si les interruptions de ce type se répètent, contacter votre installateur. Il est possible que le conduit d'évacuation des produits de combustion soit totalement ou partiellement obstrué.

Le brûleur fonctionne, mais les radiateurs sont froids.

- Purger les radiateurs.
- Réaliser l'appoint d'eau du circuit primaire.
- Vérifier le bon fonctionnement de la pompe chauffage.
- S'il est souvent nécessaire de remettre de l'eau dans l'installation, contacter l'installateur.

Avant de signaler un défaut à l'installateur, relever les informations suivantes :

- Type de produit
- Numéro de série
- Type de combustible

Ces indications se trouvent sur la plaquette signalétique collée à l'intérieur du volet du tableau de commande.

8 Messages d'alarme

Message	Causes probables	Remède
COURT-CIRC.24V	Court-circuit 24 V	Réarmer la chaudière  . Contactez votre installateur.

Défauts	Causes probables	Remède
DEF.ALLUMAGE	Défaut d'allumage Défaut d'ionisation Vanne gaz défectueuse Pas de gaz ou présence d'air dans la conduite	Réarmer la chaudière  . Contactez votre installateur.
DEF.IONISATION	Défaut d'ionisation durant le fonctionnement	
DEFAULT MCBA XX	Défaut interne du coffret de sécurité	
DEFAULT MCBA 5	Influences externes	
DEFAULT MCBA 11	Défaut interne	
DEFAULT MCBA 24	Inversion sonde chaudière et sonde retour	
DEF.VANNE GAZ	Bloc gaz combiné défectueux	
REARMER	Erreur de la commande	
DEF.COM.MCBA	Défaut de communication entre DIEMATIC et coffret de sécurité	
DEF. S.AMB.A DEF. S.AMB.B DEF. S.AMB.C DEF. S.DEP.B DEF. S.DEP.C DEF. S.EXT. DEF.S.PISCINE	Défaut de la sonde correspondante	
DEF.VENTIL.OFF	Le ventilateur ne tourne pas	
DEF.VENTIL.ON	Le ventilateur marche en permanence	
DEF. S.CHAUD	Sonde chaudière défectueuse	
DEF. S.ECS	Sonde eau chaude sanitaire défectueuse	
DEF. S.FUMEE	Thermostat antirefouleur défectueux	
DEF.S.RETOUR	Sonde retour défectueuse	
FLAM.PARASI.	Détection d'une flamme parasite	
STB CHAUD.	Température départ > 97 °C	
STB FUMEE	Température des fumées > 105 °C	
STB RETOUR	Température retour trop haute	

Garanties

Vous venez d'acquérir l'un de nos appareils et nous vous remercions de la confiance que vous nous avez ainsi témoignée. Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que votre appareil gardera d'autant plus ses qualités premières qu'il sera vérifié et entretenu régulièrement. Votre installateur et tout notre réseau restent bien entendu à votre disposition.

■ Conditions de garantie

Votre appareil bénéficie d'une garantie contractuelle contre tout vice de fabrication à compter de sa date d'achat mentionnée sur la facture de l'installateur.

La durée de notre garantie est mentionnée dans notre catalogue tarif.

Notre responsabilité en qualité de fabricant ne saurait être engagée au titre d'une mauvaise utilisation de l'appareil, d'un défaut ou d'une insuffisance d'entretien de celui-ci, ou d'une mauvaise installation de l'appareil (il vous appartient à cet égard de veiller à ce que cette dernière soit réalisée par un professionnel qualifié). Nous ne saurions en particulier être tenus pour responsables des dégâts matériels, pertes immatérielles ou accidents corporels consécutifs à une installation non conforme :

- aux dispositions légales et réglementaires ou imposées par les autorités locales
- aux dispositions nationales, voire locales et particulières régissant l'installation
- à nos notices et prescriptions d'installation, en particulier pour ce qui concerne l'entretien régulier des appareils
- aux règles de l'art

Notre garantie est limitée à l'échange ou la réparation des seules pièces reconnues défectueuses par nos services techniques à l'exclusion des frais de main d'œuvre, de déplacement et de transport. Notre garantie ne couvre pas le remplacement ou la réparation de pièces par suite notamment d'une usure normale, d'une mauvaise utilisation, d'interventions de tiers non qualifiés, d'un défaut ou d'insuffisance de surveillance ou d'entretien, d'une alimentation électrique non conforme et d'une utilisation d'un combustible inapproprié ou de mauvaise qualité. Les sous-ensembles, tels que moteurs, pompes, vannes électriques, etc..., ne sont garantis que s'ils n'ont jamais été démontés.

■ France

Les dispositions qui précèdent ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur de la garantie légale stipulée aux articles 1641 à 1648 du Code Civil.

■ Pologne

Les conditions de garantie sont indiquées sur la carte de garantie.

■ Suisse

L'application de la garantie est soumise aux conditions de vente, de livraison et de garantie de la société qui commercialise nos produits.

■ Belgique

Les dispositions qui précèdent concernant la garantie contractuelle ne sont pas exclusives du bénéfice le cas échéant au profit de l'acheteur des dispositions légales applicables en Belgique en matière de vices cachés.

■ Italie

La durée de notre garantie est indiquée sur le certificat livré avec l'appareil.

Notre responsabilité en qualité de fabricant ne saurait être engagée au titre d'une mauvaise utilisation de l'appareil, d'un défaut ou d'une insuffisance d'entretien de celui-ci, ou d'une mauvaise installation de l'appareil (il vous appartient à cet égard de veiller à ce que les opérations d'installation et d'entretien soient réalisées respectivement par un professionnel qualifié et par une société de service après vente).

Les droits établis par la directive européenne 99/44/CEE, transposée par le décret législatif N° 24 du 2 février 2002 publiée sur le J.O. N° 57 du 8 mars 2002, restent valables.

■ Russie

Les dispositions qui précèdent n'excluent en rien les droits du consommateur, qui sont garantis par la loi de la Fédération de Russie au sujet des vices cachés.

Les conditions de garantie et les conditions d'application de la garantie sont indiquées sur le bon de garantie.

La garantie ne s'applique pas pour le remplacement ou la réparation de pièces d'usure suite à une utilisation normale. Parmi ces pièces, on compte les thermocouples, les gicleurs, les systèmes de contrôle et d'allumage de la flamme, les fusibles, les joints.

■ Turquie

En conformité avec la législation et la réglementation, la durée de vie du produit pour cet appareil est de 10 ans. Durant cette période, le fabricant et/ou le distributeur est tenu de fournir le service après-vente et les pièces de rechange.

■ Autres pays

Les dispositions qui précèdent ne sont pas exclusives du bénéfice le cas échéant au profit de l'acheteur des dispositions légales applicables en matière de vices cachés dans le pays de l'acheteur.

DE DIETRICH THERMIQUE S.A.S.www.dedietrich-thermique.fr

Direction des Ventes France
57, rue de la Gare
F- 67580 MERTZWILLER
☎ +33 (0)3 88 80 27 00
☎ +33 (0)3 88 80 27 99

**DE DIETRICH REMEHA GmbH**www.dedietrich-remeha.de

Rheiner Strasse 151
D- 48282 EMSDETTEN
☎ +49 (0)25 72 / 23-5
☎ +49 (0)25 72 / 23-102
info@dedietrich.de

NEUBERG S.A.www.dedietrich-heating.com

39 rue Jacques Stas
L- 2010 LUXEMBOURG
☎ +352 (0)2 401 401

VAN MARCKEwww.vanmarcke.be

Weggevoerdenlaan 5
B- 8500 KORTRIJK
☎ +32 (0)56/23 75 11

DE DIETRICHwww.dedietrich-otoplenie.ru

129090 г. Москва
ул. Гиляровского, д. 8
офис 52
☎ +7 495 988-43-04
☎ +7 495 988-43-04
dedietrich@nnt.ru

DE DIETRICHwww.dedietrich-heating.com

Room 512, Tower A, Kelun Building
12A Guanghua Rd, Chaoyang District
C-100020 BEIJING
☎ +86 (0)106.581.4017
☎ +86 (0)106.581.4018
☎ +86 (0)106.581.7056
☎ +86 (0)106.581.4019
contactBJ@dedietrich.com.cn

ÖAG AGwww.o eag.at

Schemmerlstrasse 66-70
A-1110 WIEN
☎ +43 (0)50406 - 61624
☎ +43 (0)50406 - 61569
dedietrich@o eag.at

WALTER MEIER (Klima Schweiz) AGwww.waltermeier.com

Bahnstrasse 24
CH-8603 SCHWERZENBACH
☎ +41 (0) 44 806 44 24
Serviceline +41 (0)8 00 846 846
☎ +41 (0) 44 806 44 25
ch.klima@waltermeier.com

WALTER MEIER (Climat Suisse) SAwww.waltermeier.com

Z.I. de la Veyre B, St-Légier
CH-1800 VEVEY 1
☎ +41 (0) 21 943 02 22
Serviceline +41 (0)8 00 846 846
☎ +41 (0) 21 943 02 33
ch.climat@waltermeier.com

AD007NU-AC

© Droits d'auteur

Toutes les informations techniques contenues dans la présente notice ainsi que les dessins et schémas électriques sont notre propriété et ne peuvent être reproduits sans notre autorisation écrite préalable.

Sous réserve de modifications.

10/06/10



300002041-001-F

De Dietrich

DE DIETRICH THERMIQUE

57, rue de la Gare F- 67580 MERTZWILLER - BP 30